

Montmorillon, le 9 août 2023

Le Président de la Communauté de Communes  
Vienne & Gartempe

à

Direction Départementale des Territoires  
Unité urbanisme opérationnel  
Service Habitat Urbanisme et Territoires  
20 rue de la Providence  
BP 80523  
86020 POITIERS Cedex

N. Réf. : MJ/JG/BP/WB//OC/AG – C.2023.960

Objet : Réponse au service instructeur relatif à la consultation de la CCVG sur le projet photovoltaïque porté par l'entreprise AMARENCO, sur la commune de Saint-Martin-l'Ars.

*Affaire suivie par Alexis GONIN*

Madame, Monsieur,

Vous nous avez sollicités le 11 juillet dernier par courriel, afin que la Communauté de communes Vienne et Gartempe délivre un avis sur le projet photovoltaïque cité en objet.

Le site est localisé sur la commune de Saint-Martin-l'Ars au Sud-Est du bourg, au lieu-dit la Brunetière, le long de la route départementale 10 reliant Mauprévoir à Le Vigeant.

La zone du projet représente une surface clôturée de 31.5 ha. Il s'agit d'un ancien terrain militaire utilisé par la SODEM pour l'engraissement des agneaux avant abattage. Des bâtiments (20) sur le site feront l'objet d'une dépollution (Amiante) avant d'être recouvert de panneaux solaire.

La production annuelle d'électricité sera de 26 300 MWh/an.

Les objectifs du PCAET sont clairs et ont pour ambition de développer et produire localement notre énergie. Cela s'effectue par l'implantation de parcs de production d'ENR en accord avec le plan paysage Transition Energétique de la CCVG. Ce dernier vise spécifiquement les projets photovoltaïques, notamment en indiquant que :

- Les installations photovoltaïques doivent se faire prioritairement en toiture ou sur les terrains dégradés ce qui est le cas du projet visé.
- Les projets doivent être de taille modérée. Ce projet est de taille moyenne environ 18ha de panneaux solaires au sol.



- L'intégration paysagère doit être soignée et n'entrave pas les corridors écologiques ni le passage de la faune, qu'elle soit petite ou grande (les clôtures sont déjà existantes autour du site depuis de nombreuses décennies.)

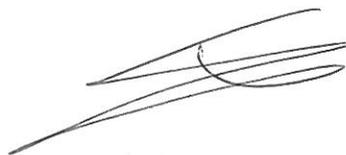
Votre projet attire notre attention sur plusieurs aspects :

- Il va permettre la dépollution du site en retirant les dalles bétons et l'amiante des bâtiments
- Il va permettre d'améliorer l'outil de travail de la SODEM via la rénovation des bâtiments et la construction de 4 hangars. Ainsi il favorisera la pérennité de cette activité et de la filière ovine sur le territoire
- Il s'insère de façon satisfaisante dans le paysage par l'implantation de haies le long des voies de circulation qui entourent le site.
- Il s'implante sur un site déjà artificialisé et pollué en partie et maximise la production d'énergie avec des toitures photovoltaïques sur les bâtiments.

A la vue de l'ensemble de ces éléments, la CCVG émet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Michel JARRASSIER